## Quel est le montant de la prime de fin d'année 2019 dans le secteur socioculturel de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale - CP 329.02?

## Quel est le montant de la prime de fin d'année 2019 ?

329.02	Champ d'application	Services concernés	Partie fixe 2019
	Région wallonne	CRI: centres régionaux d'intégration CISP: centres d'insertion socio- professionnelle MIRE: missions régionales pour l'emploi	106,29€ + 368,79€ = <b>475,08</b> €
		CFISPA: centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés agrées par l'AVIQ	391,4€ + 107,33€ + 372,48€ = <b>871,21</b> €
		ILI: Initiatives locales d'intégration, Centres PMTIC, services de traduction et d'interprétariat en milieu social, Interfederation des CISP, InterMire, Maisons Arc-enciel	= 368,79 €
	Région de Bruxelles- Capitale	OISP-AFT-Missions locales : Insertion socioprofessionnelle à Bruxelles	161,4 € + 388,75€ = <b>550,15</b> €

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient. Rendez-vous sur : <a href="http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb">http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb</a>
S'affilier ? <a href="http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer">http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer</a>

**Votre Liberté Votre Voix** 

